

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE  
du 14 novembre 2023, 19 h**

1. ORDRE DU JOUR
  - 1.1. Approbation de l'ordre du jour
  
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
  - 2.1. Approbation des procès-verbaux des dernières séances
  - 2.2. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2024
  - 2.3. Position de la Ville - demande d'exemption de taxes des Habitations La Gaillarde auprès de la Commission municipale du Québec - 80-90, rue Foucreault - Dossier numéro CMQ-70092-001
  - 2.4. Autorisation de signature - Renouvellement du bail pour la location de locaux pour le Service d'entraide
  - 2.5. Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate - Appui à la campagne de financement de Noeudvembre de PROCURE
  - 2.6. Modification de la résolution numéro 22-02-037 - Nomination des membres du comité de circulation
  - 2.7. Autorisation de signature - Entente du regroupement d'achat en commun d'assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec et confirmation du mandat de l'UMQ comme mandataire du regroupement et gestionnaire de risques - Période 2023-2028
  - 2.8. Déclaration de chien potentiellement dangereux et émission d'ordonnances - Règlement 1018-00 RIP relatif aux animaux
  - 2.9. Autorisation de signature - Permission d'occupation d'une partie du lot 3 637 060 appartenant au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la construction de l'usine de traitement des eaux
  - 2.10. Appui à la Ville de Candiac - Construction d'un centre aquatique
  
3. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL
  - 3.1. Dépôt de la liste des employés embauchés par le directeur général
  - 3.2. Politique de conditions de travail des cadres – Adoption de l'échelle salariale 2024
  - 3.3. Embauche d'une coordonnatrice aux programmes - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
  - 3.4. Démission de la Directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Marie-Josée Roy
  - 3.5. Fin d'emploi de l'agente administrative finances et technologies de l'information - Service des finances et des technologies de l'information

## 4. FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- 4.1. Dépôt de la liste des comptes à payer - Période du 1<sup>er</sup> et au 31 octobre 2023
- 4.2. Rôle d'évaluation - Ajout des unités d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles industriels - Loi sur la fiscalité municipale
- 4.3. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses en vertu de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes
- 4.4. Adoption - Règlement numéro 443-01 concernant l'augmentation du fonds de roulement à 1 000 000 \$
- 4.5. Taxe sur l'essence et contribution du Québec (taxe d'accise) - Volet programmation des travaux - Programmation révisée (numéro 6) - 2019-2024

## 5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

## 6. EAU ET PROJETS

- 6.1. Demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) - Volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Réfection des rues Bernard, Lucien et Deneault - Deuxième demande de prolongation de délai
- 6.2. Demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) - Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Travaux de planage et de pavage sur le rang Saint-Marc - Reddition de compte (dossier numéro CQT23262-67010 (16)-20230519-002)
- 6.3. Octroi de mandat - Fourniture de services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux de reconstruction des infrastructures de drainage et de voirie des rues Bernard, Lucien et Deneault, entre la route Édouard-VII et la rue Benoît - Appel d'offres public GEN-2023-36
- 6.4. Octroi de mandat - Fourniture de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de reconstruction des infrastructures de drainage et de voirie des rues Bernard, Lucien et Deneault, entre la route Édouard-VII et la rue Benoît - Appel d'offres public GEN-2023-37
- 6.5. Adoption du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable - Année 2022

## 7. TRAVAUX PUBLICS

## 8. SÉCURITÉ INCENDIE

## 9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 9.1. Dérogation mineure - DM-2023-046 - 54, rang Saint-Marc (lot projeté 6 568 610 du cadastre du Québec) - Cases de stationnement en tandem dérogatoires
- 9.2. Dérogation mineure - DM-2023-047 - 56, rang Saint-Marc (lot projeté 6 568 611 du cadastre du Québec) - Cases de stationnement en tandem dérogatoires

- 9.3. Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) - PIIA-2023-042 - 54 et 56, rang Saint-Marc - (lots projetés 6 568 610 et 6 568 611 du cadastre du Québec) - Zone H-120
  - 9.4. Appui à la demande d'exclusion auprès de la Commission de protection du territoire agricole pour l'implantation d'une nouvelle école secondaire à Candiac (Dossier no. 442950-CPTAQ)
  - 9.5. Avis de motion - Règlement numéro 500-01 modifiant le règlement numéro 500 du Plan d'urbanisme afin de :1) corriger diverses erreurs d'écriture et de syntaxe;2) corriger et mettre à jour divers plans;3) remplacer l'annexe 1 portant sur le Programme particulier d'urbanisme du Secteur central-Noyau villageois
  - 9.6. Adoption - Projet de règlement numéro 500-01 modifiant le règlement numéro 500 du Plan d'urbanisme afin de :1) corriger diverses erreurs d'écriture et de syntaxe;2) corriger et mettre à jour divers plans;3) remplacer l'annexe 1 portant sur le Programme particulier d'urbanisme du Secteur central-Noyau villageois.
  - 9.7. Avis de motion - Règlement numéro 501-19 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin d' en assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme et le Plan particulier d'urbanisme du Secteur central du noyau villageois
  - 9.8. Adoption - Projet de règlement 501-19 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin d'en assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme et le Plan particulier d'urbanisme du Secteur central du noyau villageois
  - 9.9. Avis de motion - Règlement numéro 508-03 modifiant le règlement numéro 508 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier les objectifs et critères applicables au secteur du Plan particulier d'urbanisme (PPU) du noyau villageois
  - 9.10. Adoption - Projet de règlement numéro 508-03 modifiant le règlement numéro 508 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier les objectifs et critères applicables au secteur du Plan particulier d'urbanisme (PPU) du noyau villageois
10. Divers
- 10.1. Varia
  - 10.2. Informations de monsieur le maire
  - 10.3. Période de questions
  - 10.4. LEVÉE DE LA SÉANCE